

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 006-8143/20/BM

■ Attribution d'une subvention à la délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour l'organisation du village des sciences de l'environnement de l'Arbois - Approbation d'une convention MET 20/15218/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a établi avec le CNRS et la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) un partenariat visant à renforcer la visibilité et le rayonnement international de la recherche, en consolidant les secteurs d'excellence du territoire et en créant les conditions favorables à l'émergence de nouvelles thématiques.

Les grands domaines d'excellence de ce partenariat sont l'énergie, les sciences de l'environnement et de l'univers, les sciences de la vie et de la santé, les sciences et technologies avancées et les sciences humaines et sociales.

Le « Village des Sciences de l'environnement de l'Arbois » est organisé chaque année par le Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE), unité mixte de recherche sous la tutelle du CNRS, Aix-Marseille Université (AMU), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) et le Collège de France. Il constitue une opération « phare » de l'évènement national annuel de la « Fête de la Science ».

L'édition 2020 du Village des Sciences de l'environnement de l'Arbois aura pour thème la transition environnementale. Elle se déroulera du 8 au 11 octobre sur le Technopôle de l'Arbois à Aix-en-Provence et l'action sera déployée sur tous les territoires de la Métropole, notamment avec la participation d'écoles

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

des communes d'Aix en Provence, Bouc-Bel-Air, Marseille, Miramas, Salon, Vitrolles.

« Le Village des Sciences de l'environnement de l'Arbois, labellisé pour la première fois en 2018, est une action unique parmi les Villages des Sciences français. Il se distingue par une triple singularité :

- Ce village des sciences est thématiquement focalisé sur les sciences de l'environnement sur un campus de l'environnement.
- Il mobilise un très grand nombre de scientifiques (plus de 150 en moyenne).
- Son action s'articule avec les entreprises innovantes du technopôle qui participent à l'évènement.

« Le Village des Sciences de l'environnement de l'Arbois », édition 2020, portera sur la transition environnementale, avec notamment la participation des Labex (laboratoires d'excellence) SERENADE (Safer Ecodesign Research and Education applied to NANomaterial Development), et OTMED (Objectif Terre : Bassin Méditerranéen). Son organisation s'appuie également sur les scientifiques des laboratoires de recherche impliqués (CNRS, Aix Marseille Université, INRAE, IRD, Collège de France), les personnels des musées, des institutions et des associations qui participent.

Depuis 2008, la métropole soutient cette action, qui favorise le partage de savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens, valorise le travail de la communauté scientifique et facilite l'accès à une information scientifique de qualité. L'objectif est de permettre à chacun de mieux s'approprier les enjeux des évolutions scientifiques et ainsi favoriser une participation active au débat public.

Le Village des Sciences est l'occasion pour le grand public de découvrir le travail des scientifiques et les métiers issus de la recherche, et pour les jeunes de stimuler de l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques et de susciter des vocations.

D'autre part, cet évènement met en valeur non seulement les laboratoires mais également les synergies entre enseignements, recherche, monde économique au travers d'entreprises et notamment des start-ups présentes sur le technopôle.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire liée au Covid 19, la forme de cet évènement a été adaptée pour répondre aux exigences sanitaires. Ainsi une partie des ateliers se dérouleront en virtuel avec des supports nouveaux mais qui nécessitent une technicité renforcée (déploiement d'outils numériques et de visio conférences).

Le plan de financement de cet évènement se présente de la façon suivante :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 - N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE, UMR 7330),	Le Village des Sciences de l'Arbois »	8 au 11 octobre 20	N-1 : 8 000 € N-2 : 7 500 €	9 000 €	22 650 € Co financeurs : Région CSTI : 6000 € Autres Fonds publics : 7650 €	9 000 € Soit 39,74% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 euros à la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour l'organisation de cet évènement et il est également demandé au Bureau Métropolitain d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de l'évènement « Le Village des Sciences de l'Arbois 2020 » porté par la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) en matière de promotion de l'activité et de la culture scientifiques et de valorisation des travaux de recherche.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour un montant total de 9 000 euros à la Délégation Provence Corse Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour l'organisation de l'évènement « Le Village des Sciences 2020 ».

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec la Délégation Provence-Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2020, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65 – nature 657382 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020